



Mairie de Valigny

15, route d'Ainay - 03360
Tél: 04.70.66.60.77
Courriel: mairie-valigny03@wanadoo.fr
www.valigny.fr

DELIBERATION **Séance du 26 Février 2020**

L'an Deux Mil vingt, le vingt-six Février, à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALIGNY, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel RENAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mrs Alain BECQUART, Aimé CHEMINOT, Bernard CHORGNON, Francis LEBLANC, Jean-Claude MINARD, Daniel RENAUD, Mmes Isabelle PLAIDY, Corinne TIERCE.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mrs Franck DEUSS
Alain LE GOFF.

POUVOIR : Mr Alain LE GOFF a donné un pouvoir à Mr Daniel RENAUD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Francis LEBLANC.

A la demande de Mr le Maire, Mr Francis LEBLANC représentant l'association AMEVAL, expose le projet, concernant le changement des trois vitraux de la façade Ouest encadrant le portail de l'église.

Changement de vitraux

Ce projet ne pourra être réalisé qu'avec l'accord de la commune, de la paroisse et du diocèse. Le coût estimatif du projet est compris entre 4 000 € et 6 000 € auquel il faut ajouter la pose d'un cordon en led pour l'éclairage de nuit.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un accord de principe pour la poursuite de l'étude du projet.

Vote compte de Gestion 2019

Mr le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, que le compte de gestion est établi par Mr le receveur du Centre des Finances Publiques de Cérilly, pour l'année 2019.

Mr le Maire, le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis aux conseillers municipaux en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2019, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées, et les résultats de l'exercice.

Réuni sous la présidence du doyen de l'assemblée, Mr Jean Claude Minard, en application de l'article L2121-14 du Code Général des collectivités territoriales, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives dudit exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Vote compte administratif 2019

Investissement :

Dépenses :

- Réalisées : 857 252,28 €
- Reste à réaliser : 3 200,00 €

Recettes :

- Réalisées : 876 655,91 €
- Reste à réaliser : 105 700,00 €

Fonctionnement :

Dépenses :

- Réalisées : 346 205,75 €

Recettes :

- Réalisées : 448 781,95 €

Résultat de clôture de l'exercice :

- Investissement : 19 403,63 €
- Fonctionnement : 102 576,20 €
- Résultat global : 121 979,83 €

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice
2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 73 332,94 €
- Un excédent reporté de : 29 243,26 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 102 576,20 €

- Un déficit d'investissement de : 19 403,63 €
- Un excédent des restes à réaliser de : 102 500,00 €
- Soit un besoin de financement de : 121 903,63 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- Résultat d'exploitation : excédent 102 576,20 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) : 102 576,20 €
- Résultat d'investissement reporté (001) : 19 403,63 €

Mr le Maire présente au conseil municipal le bilan financier de l'espace socioculturel.

Le montant total de ce projet s'élève à 910 475,40 € TTC, en grande partie financé par des subventions. La part communale s'élève à 280 801,99 €.

Affectation des résultats 2019

Bilan financier Espace socioculturel

La commune a donc souscrit deux emprunts ; un de 128 000 € au taux de 1,50 % sur 15 ans et un de 90 000 € au taux de 1,19 % sur 15 ans, ainsi qu'un prêt relais d'un montant de 300 000 €.

Travaux voirie

A la demande de Mr le Maire, Mr Jean-Claude Minard présente au conseil municipal, plusieurs devis du Syndicat de voirie d'Ygrande concernant la réfection, et des travaux de goudronnage à réaliser au titre de l'année 2020 et 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir les devis suivants et de les soumettre pour approbation à la Communauté de Communes du Pays de Tronçais :

• Chemin « Le Plaid ».....	10 399,00 €
• Chemin « Les tailles »	11 722,50 €
• Chemin « La Gaulle ».....	17 260,00 €
• Divers chemins.....	18 609,00 €
Soit un montant total de.....	57 990,50 €

Location studio Route des sablons

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de location pour le studio du 1er étage, situé « 2 route des sablons » a été faite.

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour louer ce studio à compter du 7 décembre 2019 pour un loyer mensuel de 203 €.

Ce loyer est révisable annuellement, en prenant en compte l'indice « IRL » du 3ème trimestre 2019, dernier indice de référence connu avant la révision.

Convention prêt de jeux Médiathèque Départementale

Mr le Maire donne lecture de la convention entre le département de l'Allier et la commune de Valigny, concernant les conditions de la mise en œuvre du prêt de jeux par la Médiathèque Départementale, et invite le conseil à en délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer cette convention et le charge de toutes les démarches y afférentes

Dons et legs

Mr le Maire demande au conseil municipal de prendre une délibération acceptant les dons et legs sans condition, ni charge.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité, d'accepter d'une manière générale les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges et ce pour le budget principal de la commune et le budget du CCAS de la commune.

Il autorise Mr le Maire à procéder aux encaissements et à signer les documents nécessaires

Suite à la réunion du 29 Novembre 2019 durant laquelle le conseil municipal avait émis un avis favorable concernant l'augmentation du temps de travail du poste de l'adjoint administratif de la mairie, Mr le Maire propose au conseil municipal de prendre la délibération suivante :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 3,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 34 et 38,

Vu le courrier adressé au Comité technique le 16 janvier 2020,

Vu le tableau des emplois adopté par délibération

Considérant la nécessité d'augmenter le volume horaire du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de 30 heures à 35 heures hebdomadaires (temps complet) compte tenu des besoins de la mairie,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, -

- décide :

- de modifier le tableau des emplois en créant un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 35 heures,*
- de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de 30 heures hebdomadaires.*

- charge Mr le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires permettant de pourvoir à ce poste à compter du 15 Avril 2020

Mr le Maire donne lecture d'un courrier, par lequel un administré demande l'autorisation d'apposer un panneau signalétique concernant sa production de miel et d'essaim.

Le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable mais se réserve le droit de modifier cette autorisation.

Mme Isabelle Plaidy donne le compte rendu de la réunion du syndicat de collège de Lurcy Lévis. Elle précise que :

- 11 enfants originaires de Valigny sont scolarisés au collège de Lurcy Lévis,*
- Les effectifs sont en baisse.*

Mr Francis Leblanc donne le compte rendu de comité syndical du SDE 03. Il précise que le SDE03 s'engage dans le PCAET, le déploiement du photovoltaïque, les centrales de biomasse.

Mr Jean-Claude Minard donne le compte rendu du syndicat de voirie d'Ygrande, et précise que les tarifs du syndicat restent inchangés.

Mr Jean-Claude Minard donne le compte rendu du SIVOM eau et Assainissement de St Menoux et précise que les tarifs de l'eau et de l'assainissement vont augmenter.

Augmentation temps de Travail du poste adjoint Administratif de la mairie

Signalétique commerciale

Compte rendu des Commissions

*Mr le Maire donne le compte rendu du conseil d'école et précise que la carte scolaire ne sera connue qu'après les Elections.
A ce jour, 57 enfants sont scolarisés sur le SIRP Coulevre-Valigny.*

**Tours de garde
Elections municipales**

*Mr le Maire demande au conseil municipal d'établir le tour de garde pour les élections municipales du 15 et 22 mars 2020.
Le tableau est établi avec les horaires de permanence de chacun.*

Demandes de subvention

Mr le Maire présente au conseil municipal les demandes de subvention suivantes :

- APF France Handicap
- Section JSP Le Veudre,
- les restos du cœur,
- Association française des sclérosés en plaques.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à ces demandes.

QUESTIONS DIVERSES

**Utilisation de l'espace
Socioculturel**

Mr le Maire fait le point sur l'utilisation de l'espace socioculturel, et précise que cet espace doit donc être mis à disposition du plus grand nombre soit directement, soit au travers des associations.

De ce fait, bloquer tout l'espace festif et culturel tout un week-end pour une animation qui ne s'adresse qu'à une petite partie de la population sur un après-midi ne semble pas judicieux. Une autre salle sera donc attribuée à ces manifestations.

De plus, il explique qu'il faut être vigilant par rapport au ménage.

Départ d'un locataire

Mr le Maire donne lecture du courrier d'un de nos locataires domicilié 2 Route des Sablons, par lequel il nous informe de son départ, prévu le 31 Mars 2020.

**Situation administrative
Employé communal**

Mr le Maire informe le conseil municipal que l'employé communal est reconnu en congé longue maladie à compter du 5 Août 2019 pour une durée d'un an.

Lettre de remerciements

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de la famille de Mr Le Goff par lequel elle remercie le conseil municipal des marques de sympathie qui lui ont été témoignées.

Taxe d'habitation

Mr le Maire informe le conseil municipal des modalités concernant la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Dès 2020, la compensation pour les collectivités sera intégrale et pérenne, sur la base de l'année 2017.

Médailles d'honneur

Mr le Maire informe le conseil municipal, que le dossier pour la remise de médaille d'honneur régionale, départementale, communale a été déposé en préfecture.

Ces dernières seront remises après l'étude des dossiers par la commission préfectorale.

Mr le Maire donne lecture d'une carte de vœux des enfants scolarisés à l'école de Valigny.

